PLOUARET

Côtes d'Armor (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement (pièces graphiques) 3

//Secteurs de diversité commerciale et secteur en attente de projet// 3-4

Echelle : 1/5000

Prescription	31/01/2015
Arrêt	02/09/2016
Approbation	27/03/2017
Rendu exécutoire	

Secteur de diversité commerciale à protéger délimité en application de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme

Secteur de projet en attente d'aménagement global délimité en application de l'article L 151-41 5° du Code de l'Urbanisme

Voie de diversité commerciale à protéger délimitée en application de l'article L 151-16 du Code de l'Urbanisme

N